



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Application de la loi PFAS aux membranes textiles techniques industrielles

Question écrite n° 6597

Texte de la question

M. Thierry Perez attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les conséquences de l'application de la loi n° 2025-188 du 27 février 2025 relative à l'interdiction progressive des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), en particulier s'agissant des membranes textiles techniques à usage exclusivement industriel. Cette disposition soulève des interrogations légitimes, notamment de la part de plusieurs acteurs industriels du territoire de M. le député, dans le domaine des matériaux composites souples, qui conçoivent notamment des membranes utilisées dans le secteur de la construction (enveloppes et toitures de bâtiments, protections solaires, etc.). Ces membranes, composées en majorité de matrices polymères et de renforts tissés techniques, ne correspondent ni aux produits textiles de consommation courante, ni à un usage domestique et présentent un profil de risque distinct sur les plans sanitaire et environnemental. Toutefois, l'absence de définition juridique précise du terme « produits textiles » dans la loi précitée génère une incertitude juridique, susceptible d'entraver durablement l'activité de cette filière industrielle, malgré son engagement fort dans l'innovation, la durabilité et la décarbonation. À ce jour, il n'existe par ailleurs aucune solution de substitution viable aux fluoropolymères employés pour garantir les performances techniques exigées dans ces applications spécifiques. Il lui demande si le Gouvernement entend, dans le cadre des décrets d'application à venir, préciser explicitement que les membranes textiles techniques à usage exclusivement industriel sont exclues du champ d'application de l'interdiction prévue à l'article 1er de la loi.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Perez](#)

Circonscription : Isère (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6597

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2025](#), page 3378